Semaine 25 - Juin 2012
L'hebdo petit mais costaud !

FO'Hebdo

CALINOUTHÉRAPIE ?

Un nouveau mode de gestion ? Ce terme est de plus en plus entendu dans nos services… S'il s'agit de dire qu'il faut prendre soin des agents, pourquoi pas ?
Cela a au moins le mérite d'être parlant….
Si de surcroit, la DRFiP44 se dote d'un spécialiste convaincu et convaincant, on ne peut qu'y adhérer…
Par contre, s'il s'agit de dire que les agents doivent désormais adopter cette attitude pour discuter avec leur hiérarchie de dossiers délicats, ou pour leur poser des questions sur leur métier ou leur environnement de travail, …. alors là nous disons STOP !
La bonne vieille méthode de la discussion dans le respect des deux parties nous semble préférable et c'est celle que, pour notre part, à ***FO***, nous continuerons d'adopter !

PLAN DE QUALIFICATION

Le Ministre du Budget aurait, pour le moment, suspendu la signature du plan de qualification 2012.

PRET LOGEMENT DES ENFANTS ETUDIANTS, DANS L'ATTENTE DE SA GENERALISATION !

Revendication portée par ***FO Finances*** depuis de très nombreuses années, le ministère a enfin décidé de mettre en place un prêt pour aider les agents à financer le logement pour leurs enfants pendant leurs études.
A ce stade, ce prêt est mis en place à compter du 1er juin 2012, à titre expérimental pour les seuls agents affectés dans les régions Nord Pas de Calais, Rhône Alpes et Centre, qui ont des enfants de 16 à 26 ans fiscalement à charge.
Il est ouvert quel que soit le lieu où les enfants effectuent leurs études.
Il est soumis au revenu fiscal de référence selon un barème à deux tranches pour un montant de 1200 € ou 1800 € sans intérêt, avec 1% de frais de dossier. Il est remboursable en 40 mensualités.
Les demandes de prêt sont gérées par l'association ALPAF.
FO Finances déplore malgré tout le caractère expérimental de la mesure qui crée, de fait, une inégalité de traitement sur le territoire national, qu'il faut **espérer la plus réduite possible dans le temps.**

EXONÉRATIONS DE COTISATIONS SOCIALES.

La principale clé pour comprendre le déficit chronique de la sécurité sociale tient dans les choix politiques effectués de façon régulière depuis les années 70 en matière d'exonérations de cotisations sociales.
Le patronat n'a de cesse de dénoncer le financement de la protection sociale par les cotisations calculées sur les salaires. Il réclame des allégements et des exonérations de cotisations au motif que cela permettrait d'améliorer la création d'emplois et la « productivité » des entreprises.
Depuis 40 ans, les gouvernements successifs ont répondu à cette vision dogmatique, les exonérations de cotisations du régime général atteignant 31 Milliards d'Euros en 2011! Les dispositifs récents, ou à l'étude, s'inscrivent dans cette tendance. Cependant, outre le problème majeur de la fiscalisation de la sécurité sociale liée aux compensations partielles ou intégrales par l'Etat créé par ces exonérations, celles-ci n'ont jamais fait la preuve de leur efficacité en matière d'emploi ou d'activité.
La question du financement de la protection sociale va probablement se poser de façon prégnante très rapidement et, dans ce cadre, celle des exonérations sera mise en avant avec des annonces chiffrées contradictoires.
Il semblait donc intéressant de redonner quelques données concrètes et factuelles sur ce sujet majeur.
C'est ce que fait ***FO***. Vous trouverez un dossier complet sur notre site.

RETRAITE « CARRIÈRES LONGUES » : POUR FO, C'EST UNE AVANCÉE TIMIDE

Le gouvernement a communiqué sur les ajustements qu'il allait faire sur les dispositifs « carrières longues » inscrits dans les réformes 2003 et 2010.
FO qui, la première, a soulevé les disparités entre les trimestres cotisés et les trimestres validés, a obtenu, sous réserve de la lecture du projet de décret, des assouplissements sur les arrêts maternité et le chômage.
Pour ***FO***, tout ce qui va dans le sens du retour à l'âge légal à 60 ans est positif, mais l'annonce gouvernementale est néanmoins insuffisante, notamment au regard du chômage de longue durée.
FO souligne par ailleurs le fait que, derrière ce décret, s'affrontent deux logiques : une logique individualiste basée sur la durée de cotisation qui pourrait déboucher sur une réforme systémique et une autre plus large que nous défendons sur la solidarité.
Pour ***FO***, ce décret constitue l'amorce d'un débat global sur les retraites qui sera conflictuel, ***FO*** revendiquant en effet un retour à la retraite à 60 ans pour tous ainsi que la réduction de la durée de cotisation.

SIGNAL D'ALARME

Quand des collègues sont mis à mal dans la presse locale, ils attendent légitimement que la vérité soit rétablie, non pas par un tiers extérieur à nos services, mais tout simplement par leur hiérarchie. Dans la situation tendue que connaissent nos services, ce besoin est naturellement exacerbé.
Face à une situation "*rare*", ils souhaiteraient également pouvoir s'appuyer sur une fiche pratique et des informations sur les procédures ainsi que sur la conduite à tenir. Il serait bon que notre Direction communique en interne, cela éviterait à radio DRFiP44 de faire courir des informations erronées....

FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
Rédaction : Chrystelle TONNELIER - M-Claire DOMINICI - Pascal PERRON - Gilles BELIN -